

le jeudi 26 mai 2005

13 h

Prière.

L'hon. M. Huntjens (Charlotte-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint Andrews et des environs, qui signifient leurs préoccupations à l'égard de l'offre et de l'usage de drogues illicites dans le secteur. (Pétition 46.)

L'hon. M<sup>me</sup> Dubé dépose sur le bureau de la Chambre deux documents, *Croire à la réussite : 2005* et *Faits saillants : Croire à la réussite : 2005*.

L'hon. M. Mockler accueille à la Chambre S.E. l'ambassadrice du Burkina Faso au Canada, M<sup>me</sup> Juliette Bonkougou.

Après les questions orales, l'hon. M. Green invoque le Règlement ; il soutient que le Règlement ne permet pas à un député de prendre la parole à la fin de la période des questions pour demander la réponse à une question dont il a été pris note. Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. Albert donne avis de motion 95 portant que, le jeudi 2 juin 2005, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels, la correspondance et les rapports échangés entre le ministère de la Santé et du Bien-être, le ministère des Pêches et des Océans et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture et les deux heures d'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Il est unanimement convenu de modifier l'ordre du jour et de passer à la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi sur la Police*.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi sur la Police*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi sur la Police*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La séance, suspendue à 15 h 13, reprend à 15 h 22.

---

Conformément à l'avis de motion 86, M<sup>me</sup> Robichaud, appuyée par M. Lamrock, propose ce qui suit :

attendu que, le 31 mars 2005, l'Assemblée législative a unanimement voté la deuxième lecture des projets de loi 32, *Loi sur le droit de lire*, et 33, *Loi sur les étudiants en santé*;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative renvoie les projets de loi 32 et 33 au Comité permanent de modification des lois

et que l'Assemblée législative enjoigne au Comité permanent de modification des lois d'organiser des audiences publiques sur les projets de loi 32 et 33.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 86, mise aux voix, est rejetée.

---

Sur la demande de M. Lamrock, leader parlementaire de l'opposition, les motions 55, 56, 57, 58, 60, 61, 63, 64, 65, 69, 70, 71, 72, 74, 80, 82 et 87, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 80 (25 mai 2005).